

## FICHE-ACTION 8

### Agir dans les cimetières

- **Descriptif de l'action**

Cette action vise à mettre en place des mesures préventives et curatives pour limiter la prolifération des moustiques dans ces espaces, tout en préservant leur aspect et leur vocation mémorielle.



- **Objectifs recherchés**

- **Réduire** la présence de gîtes larvaires dans l'enceinte des cimetières.
- **Sensibiliser les usagers et le personnel** à la présence de gîtes larvaires dans l'enceinte des cimetières.
- **Mettre en place** des alternatives aux contenants d'eau stagnante pour les fleurs et ornements funéraires.

- **Actions à déployer (avril à novembre)**

- Ressources humaines** : agents municipaux en charge de l'entretien des cimetières et de la sensibilisation du public.
- Matériel et équipements** :
  - **Mise à disposition de sable** pour le comblement des points d'eau stagnante, par exemple dans les coupelles et divers ornements..
  - **Mise à disposition une zone de stockage couverte** (pour les arrosoirs notamment).
- Communication** : **Campagnes d'information** à destination des habitants (affiches aux entrées, distribution de flyers).
- Coordination** : Contrôle régulier du niveau de nuisance et retour au service de mairie pour information à la population et révision du règlement intérieur.